



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} avril 2015 — N° 72

Neuf heures quarante-cinq

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Laval-des-Rapides sur le sujet suivant : *Félicitations à l'école Saint-Gilles pour l'organisation du Salon des sports de Laval.*
- La députée de Taillon sur le sujet suivant : *Mois de la jonquille.*
- La députée de Crémazie sur le sujet suivant : *Souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Repère.*
- La députée d'Arthabaska sur le sujet suivant : *Journée nationale des cuisines collectives du Québec.*
- Le député de Sainte-Rose sur le sujet suivant : *Sainte-Rose célèbre son 275^e anniversaire.*
- La députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques sur le sujet suivant : *Les groupes environnementaux s'unissent pour proposer des solutions durables à la crise forestière.*
- Le député de Fabre sur le sujet suivant : *Souligner le 40^e anniversaire de la ligue de balle-molle de Sainte-Dorothée.*
- Le député de Deux-Montagnes sur le sujet suivant : *Rolland Quenneville, un homme qui a du chien.*
- Le député de Vanier-Les Rivières sur le sujet suivant : *Hommage aux Ateliers TAQ, lauréat du Fidéide 2015 OBNL de l'année.*
- Le député de Matane-Matapédia sur le sujet suivant : *L'organisme Chasseurs généreux soutient des familles dans le besoin.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
b) rapports de commissions
c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Reprise du débat, ajourné au nom du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor le **31 mars 2015**, sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement,

Et sur les motions formulant un grief présentées par :

Le député de Rousseau :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget sans avoir pris en compte les conséquences qu'il aurait sur la population québécoise.

Le député de Granby :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son manque d'ambition économique et pour avoir brisé sa promesse électorale de créer 250 000 emplois pendant la durée du présent mandat.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) Projet de loi n° 13*
Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales
Présenté par le ministre des Finances le **4 décembre 2014**

* **Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 3) Projet de loi n° 20
Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le **28 novembre 2014**
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le **26 mars 2015**
- 4) Projet de loi n° 27
Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés
Présenté par le ministre de la Famille le 26 novembre 2014
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le **10 février 2015**
- 5) Projet de loi n° 37
Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations le 19 février 2015
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Repentigny le **25 mars 2015**

- 6) Projet de loi n° 38
Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec
Présenté par le ministre des Finances le **18 mars 2015**

Étude détaillée en commission

- 7) Projet de loi n° 28
Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016
Présenté par le ministre des Finances le 26 novembre 2014
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 12 février 2015
Principe adopté le **18 mars 2015**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

Prise en considération de rapports de commissions

- 8) Projet de loi n° 32
Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application
Présenté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 25 février 2015
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 25 mars 2015
Principe adopté le 26 mars 2015
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement déposé le **31 mars 2015**
- 9) Projet de loi n° 33
Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires
Présenté par la ministre de la Justice le 17 février 2015
Principe adopté le 18 mars 2015
Rapport de la Commission des institutions déposé le **30 mars 2015**

- 10) Projet de loi n° 34**
Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises
Présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 18 février 2015
Principe adopté le 25 février 2015
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 19 mars 2015
Rapport de la Commission de l'économie et du travail déposé le **26 mars 2015**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11) Projet de loi n° 190**
Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires âgés
Présenté par la députée de Gouin le 27 mai 2014
Reprise du débat ajourné le **5 juin 2014**
- 12) Projet de loi n° 192**
Loi modifiant la Loi concernant la lutte contre la corruption en matière de protection des dénonciateurs
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **23 septembre 2014**
- 13) Projet de loi n° 193**
Loi encadrant les transactions et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **21 octobre 2014**
- 14) Projet de loi n° 194**
Loi favorisant l'inclusion de logements sociaux ou abordables pour les nouveaux projets de construction
Présenté par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve le **2 octobre 2014**
- 15) Projet de loi n° 195**
Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux sans délai
Présenté par le député de Nicolet-Bécancour le **25 septembre 2014**

- 16) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur le Protecteur du citoyen
Présenté par le député de Deux-Montagnes le **1^{er} octobre 2014**
- 17) Projet de loi n° 197
Loi visant à réduire les coûts d'approvisionnement en médicaments au Québec
Présenté par le député de Mercier le **17 février 2015**
- 18) Projet de loi n° 390
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **3 décembre 2014**
- 19) Projet de loi n° 393
Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs et uniformisant certains aspects de la nomination des juges et décideurs administratifs
Présenté par le député de Deux-Montagnes le **4 décembre 2014**
- 20) Projet de loi n° 394
Loi modifiant la Loi sur la police quant à la délivrance de constats d'infraction
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **12 février 2015**
- 21) Projet de loi n° 395
Loi sur l'observateur de l'intégrisme religieux
Présenté par la députée de Taschereau le **11 février 2015**
- 22) Projet de loi n° 396
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Granby le **19 février 2015**
- 23) Projet de loi n° 397
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Rousseau le **26 février 2015**
- 24) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Verchères le **18 mars 2015**

25) Projet de loi n° 399

Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social

Présenté par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques le **18 mars 2015**

26) Projet de loi n° 490

Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale quant à l'allocation de transition

Présenté par le député de Deux-Montagnes le **18 mars 2015**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

27) Projet de loi n° 204

Loi concernant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Présenté par la députée de Saint-Hyacinthe le **13 novembre 2014**, et

Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

28) 17 février 2015

Motion de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie, signée à Québec, le 24 juillet 2014, et à Ottawa, le 15 août 2014.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 27 février 2015.

29) 25 mars 2015

Motion de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie, signée à Québec, le 19 novembre 2013.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 4 avril 2015.

V. Crédits budgétaires

30) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2016 déposés par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 26 mars 2015 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **31 mars 2015**.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 26

Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (*titre modifié*)

Adopté le **24 mars 2015**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Enquête découlant de la motion présentée par la leader de l'opposition officielle et députée de Taschereau en vertu des articles 315 à 321 du Règlement.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Étude des rapports annuels sur l'application de la Loi sur l'administration publique.
- Audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion.
- Audition sur le chapitre 3 du rapport du Vérificateur général du printemps 2014 portant sur l'acquisition de biens et de services.
- Audition portant sur la gestion administrative de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Audition portant sur la gestion administrative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Audition portant sur la gestion administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Audition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

Mandat d'initiative

- Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 204**, Loi concernant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (mandat confié le 13 novembre 2014).

Mandat conféré par une loi

- Étude des rapports de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de développement des entreprises culturelles.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 28**, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (mandat confié le 18 mars 2015).

Mandat d'initiative

- Le phénomène du recours aux paradis fiscaux.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Consultation générale :

- Document intitulé *Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* (mandat confié le 25 mars 2015).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion des 18 Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention du Québec.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Commissaire à la lutte contre la corruption.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat conféré par une loi

- Examen des rapports sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat conféré par une loi

- Étude des rapports annuels 2013-2014 des agences de la santé et des services sociaux suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie et Centre-du-Québec, Montérégie, Montréal, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (déféré le 7 octobre 2014).
- Étude du rapport annuel de gestion 2013-2014 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (déféré le 9 octobre 2014).

Mandat réglementaire

Interpellation :

- De la députée de Taillon au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : *L'entente salariale conclue en 2011 entre l'actuel ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la rémunération des médecins spécialistes et ses impacts sur la situation budgétaire du Québec* (avis donné le 22 mai 2014).

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion des agences de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat conféré par une loi

- Étude du rapport de la Société de l'assurance automobile du Québec sur l'encadrement de la publicité automobile.
- Étude du rapport d'évaluation 2013 – Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Audition de la Société de l'assurance automobile du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 33) M. Bonnardel (Granby) – **10 février 2015**
À la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

L'automne dernier, j'ai déposé une question écrite à l'attention de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique concernant une recommandation soumise par le Protecteur du citoyen au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de tenir compte, dans le calcul de la contribution financière au placement, de la pension alimentaire versée par le parent débiteur au parent créancier.

Le 6 octobre 2014, elle m'informait que le ministère reconnaît le caractère inéquitable de cette disposition réglementaire et que la recommandation du Protecteur du citoyen sera prise en compte. Pour ce faire, un groupe de travail a été formé pour préparer un plan d'action.

Je demande à la ministre où en sont les travaux du groupe de travail et quand et comment elle entend donner suite à la recommandation du Protecteur du citoyen. Quel est l'échéancier précis des travaux sur cet enjeu?

- 41) M. Lisée (Rosemont) – **26 février 2015**
À la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

En 2013, le Protecteur du citoyen a déposé un rapport portant sur la contribution financière au placement et a formulé les 11 recommandations suivantes :

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, avec le ministère des Finances et de l'Économie, d'apporter les modifications réglementaires requises afin :

R-1 D'ajuster les taux de contribution financière au placement d'enfants mineurs pour qu'ils tiennent compte des modifications survenues depuis 1997 au montant des allocations familiales, qu'ils soient plus équitables à l'égard des parents et correspondent mieux à la capacité financière des parents d'enfants hébergés dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux d'apporter les modifications législatives et réglementaires requises afin :

R-2 De tenir compte, dans le calcul de la contribution financière au placement, en toute équité, de la pension alimentaire versée par le parent débiteur au parent créancier.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux d'apporter les modifications législatives et réglementaires requises afin :

R-3 De s'assurer que la comptabilisation du SAE et du supplément pour enfant handicapé dans les revenus des parents aux fins de calcul de la contribution financière au placement ne provoque pas d'ajustements inéquitables du montant de la contribution, particulièrement lorsque ces allocations visent des enfants qui ne sont pas hébergés dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux et à la Régie des rentes du Québec :

R-4 De s'entendre sur les modifications réglementaires requises afin de s'assurer que l'obligation de verser la contribution financière au centre jeunesse pour avoir droit au Soutien aux enfants n'empêche pas une personne, autre que la mère ou le père, notamment un membre de la famille proche ou le tuteur aux biens et à la personne de l'enfant, de recevoir le Soutien aux enfants lorsque cette personne assume de fait la responsabilité d'un enfant temporairement hébergé dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-5 D'autoriser les centres jeunesse à octroyer des crédits d'absence, lorsque l'enfant est hébergé, avec l'accord du centre jeunesse et conformément à son plan d'intervention, dans un « milieu naturel » qui favorise la responsabilisation des parents et respecte l'esprit de la loi en vertu de laquelle le placement a été effectué.

5.1 De s'assurer que les ressources d'hébergement transmettent aux centres jeunesse, en temps opportun, l'information requise pour calculer les crédits dus aux parents.

Au ministre des Finances et de l'Économie :

R-6 De s'assurer que soit modifiée la Loi sur l'administration fiscale afin que le ministère de la Santé et des Services sociaux, par l'intermédiaire des centres jeunesse du Québec, puisse obtenir les données fiscales, même sans le consentement des parents, aux seules fins du calcul de la CFP, conformément au Règlement d'application de la Loi sur la santé et les services sociaux.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence du revenu du Québec :

6.1 De conclure une entente, dans le respect des dispositions légales pertinentes, pour que les centres jeunesse obtiennent, dès le début de tout nouveau placement, les données financières requises aux seules fins du calcul de la contribution exigée des parents pour l'hébergement de leur enfant dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

6.2 De s'assurer que les centres jeunesse transmettent une information complète et accessible aux parents sur les conséquences financières du placement de leur enfant et plus spécifiquement sur l'obligation de payer la contribution exigée pour conserver leurs droits au paiement du SAE de la Régie des rentes du Québec, et que cette information tienne compte de la capacité des parents de comprendre les règles de calcul, leurs droits et leurs obligations.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-7 De s'assurer que les centres jeunesse uniformisent leurs pratiques afin que la facturation, le calcul de l'exonération et l'établissement du montant de la contribution qui est exigé aux parents se fassent en toute équité et sans pénaliser le parent qui collabore avec le centre jeunesse.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec :

R-8 De prendre les mesures requises pour que les parents se voient retirer leurs droits aux prestations de la Régie, dans le contexte où ils ne soutiennent plus leur enfant ou lorsque le plan d'intervention de l'enfant recommande la cessation des contacts avec eux et que le Soutien aux enfants versé par la Régie soit alloué à l'établissement responsable d'héberger l'enfant jusqu'à sa majorité.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-8.1 De s'assurer que les centres jeunesse développent des critères permettant d'uniformiser leurs pratiques en ce qui concerne la négociation d'ententes de paiement avec les parents qui ne paient pas leur contribution.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec les Agences de la santé et des services sociaux :

R-9 De s'assurer que les ressources d'hébergement relevant d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, incluant les centres de réadaptation, informent sans délai, dès le début du placement d'un enfant mineur, le centre jeunesse responsable de percevoir la contribution financière.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-10 De développer un cadre de référence visant à uniformiser les pratiques des centres jeunesse, notamment en ce qui concerne le calcul, la perception et le recouvrement de la contribution financière au placement, afin d'offrir un traitement à la fois équitable et adapté aux parents et de faciliter leurs démarches avec le centre jeunesse lors du placement de leur enfant.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, à la Régie des rentes du Québec, à l'Agence du revenu du Québec et au ministère des Finances et de l'Économie :

R-11 De désigner un répondant d'ici le 15 mai 2013 et de lui faire parvenir, au plus tard le 30 septembre 2013, un plan de travail pour le suivi des recommandations. Il leur demande aussi de lui faire rapport de l'état d'avancement de ce plan selon l'échéancier à convenir avec lui.

En réponse à nos questions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations, la ministre a reconnu le caractère inéquitable des dispositions réglementaires relativement à la contribution financière au placement d'enfants mineurs.

Elle a mentionné un changement dans la coordination du dossier et identifié l'automne 2014 comme étant la prochaine échéance pour une reddition de comptes au Protecteur du citoyen, ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail formé de représentants du MSSS et de l'Association des centres jeunesse de Québec (ACJQ). L'échéancier de ces travaux était toujours à définir.

- Quelle reddition de comptes a été faite au Protecteur du citoyen à l'automne 2014?
- Quel est l'état d'avancement de chacune de ces recommandations en date d'aujourd'hui?
- Quel échéancier a été fixé pour la mise en œuvre de chacune des recommandations du Protecteur du citoyen?
- Qui sont les personnes membres du groupe de travail formé de gens du MSSS et de l'ACJQ?
- Combien de rencontres ont eu lieu à ce jour et à quelles dates?
- Qu'arrivera-t-il avec ce groupe de travail étant donné que le projet de loi 10 force l'abolition de l'ACJQ au 1er avril 2015?
- Pourquoi le Cabinet de la ministre est-il incapable de répondre aux citoyens qui l'appellent pour lui poser ces questions?

43) M. Roy (Bonaventure) – **17 mars 2015**
Au président du Conseil du trésor

Dans un article du *Journal de Montréal* publié le 29 décembre 2014 et intitulé « Le bordel informatique prendra-t-il fin en 2015? », le président du Conseil du trésor déclarait, en réaction au gaspillage et aux dépassements de coûts constatés dans le projet SAGIR : « J'ai demandé qu'un audit soit fait sur les contrats en cours dans le projet. Ça va donner lieu à un rapport et à des recommandations que je m'attends à recevoir très bientôt. »

- Le président du Conseil du trésor a-t-il reçu le rapport dont il est question? Et, si oui, à quelle date?
- Peut-il le déposer à l'Assemblée nationale?

44) Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) – **17 mars 2015**
Au premier ministre

Nous demandons au premier ministre de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant le premier ministre;

2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère du Conseil exécutif;
3. Le programme complet de la mission pour le premier ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par le premier ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet du premier ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

45) **Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) – 17 mars 2015**
 À la ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Nous demandons à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;
2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
3. Le programme complet de la mission pour la ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;

5. Pour chaque rencontre de travail tenue par la ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet de la ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

46) **Mme Hivon (Joliette) – 17 mars 2015**
À la ministre de la Culture et des Communications

Nous demandons à la ministre de la Culture et des Communications de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant la ministre de la Culture et des Communications;
2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère de la Culture et des Communications;
3. Le programme complet de la mission pour la ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par la ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet de la ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

- 47) **M. Gaudreault (Jonquière) – 17 mars 2015**
Au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Nous demandons au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
3. Le programme complet de la mission pour le ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par le ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet du ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

- 48) **M. Bérubé (Matane-Matapédia) – 17 mars 2015**
À la ministre de la Sécurité publique

Nous demandons à la ministre de la Sécurité publique de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant la ministre de la Sécurité publique;

2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère de la Sécurité publique;
3. Le programme complet de la mission pour la ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par la ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet de la ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

49) M. LeBel (Rimouski) – **17 mars 2015**
Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le 28 janvier dernier, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a prépublié un règlement apportant plusieurs changements à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Le projet de règlement prévoit une diminution importante de la prestation que reçoit un bénéficiaire qui séjourne dans un centre d'intervention en dépendance offrant une thérapie avec hébergement.

Les économies que souhaite faire le MESS par ces changements entraîneront inévitablement une augmentation des coûts au sein d'autres ministères, et auront pour graves conséquences des coupes de services pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale qui souhaitent entreprendre une démarche pour vaincre une dépendance.

- Est-ce que le MESS a, préalablement à la publication de ce projet de règlement, réalisé une analyse des impacts de cette décision? Si oui, nous souhaiterions l'obtenir; sinon, merci de nous en informer.

- Quels seront les impacts de cette décision à court, à moyen et à long termes sur les bénéficiaires, mais aussi sur les organismes et les autres ministères (dont Santé et Sécurité publique) qui devront absorber les coûts de l'augmentation des hospitalisations et de la judiciarisation de ces personnes?

50) M. LeBel (Rimouski) – **17 mars 2015**
À la ministre responsable des Aînés

Après quinze ans d'expérimentation, les Initiatives de Travail de Milieu auprès des Aînés Vulnérables (ITMAV) se positionnent aujourd'hui comme une approche efficace permettant de rejoindre les aînés qui demeurent en marge de la société et des ressources publiques et privées mises à leur disposition. Les ITMAV ont d'ailleurs été reconnues dans la politique Vieillir et vivre ensemble (mai 2012) comme étant un modèle d'initiative communautaire à promouvoir et à développer, favorisant ainsi le « bien vieillir chez soi ».

Par la politique Vieillir et vivre ensemble, le gouvernement libéral de l'époque mettait sur pied le Programme de développement d'initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables. Il devait représenter des investissements additionnels cumulés de près de 18 millions de dollars pour permettre, entre autres, l'embauche de travailleurs de milieu dans des organismes reconnus par leur communauté.

Est-il possible d'obtenir la ventilation annuelle des « investissements additionnels cumulés » consacrés aux ITMAV depuis le lancement de la politique Vieillir et vivre ensemble, en mai 2012?

Par ailleurs, est-il possible de savoir si le gouvernement prévoit continuer de soutenir financièrement les ITMAV pour l'année budgétaire 2015-2016 et, si oui, à quelle hauteur?

51) M. Péladeau (Saint-Jérôme) – **17 mars 2015**
Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Nous demandons au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
3. Le programme complet de la mission pour le ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par le ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet du ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

52) **Mme Ouellet (Vachon) – 17 mars 2015**

Au ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime

Nous demandons au ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime de nous fournir les renseignements suivants par rapport à sa mission de mars 2015 en France:

1. La liste des personnes accompagnant le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime;
2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère des Transports;
3. Le programme complet de la mission pour le ministre;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leurs cartes professionnelles;

5. Pour chaque rencontre de travail tenue par le ministre, nous souhaitons obtenir : la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet et un compte-rendu, ainsi que les engagements pris par chaque partie (sur les plans de l'emploi, des salaires, des retombées au Québec, etc.);
6. L'itinéraire complet du ministre ainsi que le détail du mode de transport utilisé et le coût de celui-ci;
7. La liste des annonces officielles avec leurs retombées économiques pour le Québec.

53) **M. Caire (La Peltrie) – 17 mars 2015**

Au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Selon le Vérificateur général du Québec, pour l'exercice clos le 30 avril 2014, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a contrevenu à la loi 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.

L'UQAM a octroyé à 85 cadres des sommes forfaitaires de 352 767 \$ en sus du montant maximal des échelles de traitement prévu par la loi. Le ministère avait alors annoncé à l'UQAM qu'elle devait se conformer à la loi sous peine de s'exposer à une diminution de sa subvention.

Or, l'UQAM a toujours nié avoir contrevenu à la loi malgré l'avertissement du ministère. Est-ce que le ministre de l'Éducation a entrepris des démarches afin de reprendre les sommes versées en trop par l'UQAM?

54) **M. LeBel (Rimouski) – 17 mars 2015**

Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le 5 mars dernier, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé le prolongement, jusqu'au 31 mars 2016, de l'entente administrative avec la Ville de Montréal sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il a choisi de conclure une entente pour un an seulement?

L'entente avec les régions vient à échéance le 31 mars 2015. Or, le fait d'avoir tardé à renouveler l'entente avec la Ville de Montréal a entraîné de l'inquiétude et plusieurs problèmes au sein des organismes communautaires.

Pour éviter que les organismes des régions vivent eux aussi cette insécurité financière, le ministre peut-il confirmer que l'entente sera signée comme prévu, et ce, dans les plus brefs délais?

Est-ce qu'il s'engage à ce qu'il n'y ait aucune interruption dans les versements des sommes aux organismes, afin de ne pas mettre en péril leur capacité à donner des services?

Plusieurs alliances pour la solidarité ont été signées avec les conférences régionales des élus (CRÉ). Or, si le projet de loi 28 était adopté par les parlementaires dans sa forme actuelle, les CRÉ seraient abolies.

Est-ce que le ministre peut nous dire qui prendrait le relais des CRÉ en ce qui concerne ces ententes?

56) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **26 mars 2015**
Au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

On retrouve au lac Saint-Pierre, dans une réserve de la biosphère de l'UNESCO où sont localisées la majorité des zones riveraines humides des eaux douces du fleuve Saint-Laurent, la perchaude, une espèce très abondante dans les années 1990, mais actuellement en fort déclin. Espèce emblématique du lac Saint-Pierre, son exploitation était jusqu'à récemment majeure pour les citoyens des quatre régions administratives attenantes au lac et ceux de la grande région de Montréal qui y viennent pour pêcher.

Les études réalisées depuis 20 ans par les scientifiques du secteur Faune québécois ont permis de savoir que les retombées économiques annuelles de la pêche sportive au lac Saint-Pierre étaient auparavant de 2,2 millions de dollars, que cette activité était à forte intensité de main-d'œuvre locale (35 emplois à temps plein à l'année) et que 100 000 jours de pêche y étaient annuellement investis. Elles ont aussi permis de documenter l'état de la ressource, de comprendre l'impact que la pêche et la qualité des habitats aquatiques peuvent avoir sur cette activité ainsi que de définir les moyens les plus appropriés pour contribuer à son rétablissement.

Depuis un an, le gouvernement du Québec a procédé à des coupes dans la science en réduisant notamment les budgets pour les biologistes qui suivent et

gèrent les ressources aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Depuis septembre 2014, ceux-ci ne peuvent plus aller sur le terrain et poursuivre les études requises pour supporter le rétablissement de la perchaude. Ce sous-financement du ministère responsable de la faune restreint fortement l'acquisition des connaissances scientifiques sur les ressources aquatiques.

Or, il est essentiel de continuer à documenter l'état de la perchaude afin de rétablir son abondance et les retombées socio-économiques actuellement réduites découlant de son exploitation.

Est-ce que le ministre responsable de la faune prévoit rétablir des budgets adéquats pour que l'acquisition des connaissances scientifiques sur les ressources fauniques soit maintenue à un niveau suffisant pour permettre que les décisions de gestion de ces ressources soient basées sur la connaissance et réellement éclairées afin d'en garantir le bien-fondé?

57) M. Martel (Nicolet-Bécancour) – **26 mars 2015**

Au ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime

On retrouve au lac Saint-Pierre, dans une réserve de la biosphère de l'UNESCO où sont localisées la majorité des zones riveraines humides des eaux douces du fleuve Saint-Laurent, la perchaude, une espèce très abondante dans les années 1990, mais actuellement en fort déclin. Espèce emblématique du lac Saint-Pierre, son exploitation était jusqu'à récemment majeure pour les citoyens des quatre régions administratives attenantes au lac et ceux de la grande région de Montréal qui y viennent pour pêcher.

Les études réalisées depuis 20 ans par les scientifiques du secteur Faune québécois ont permis de savoir que les retombées économiques annuelles de la pêche sportive au lac Saint-Pierre étaient auparavant de 2,2 millions de dollars, que cette activité était à forte intensité de main-d'œuvre locale (35 emplois à temps plein à l'année) et que 100 000 jours de pêche y étaient annuellement investis. Elles ont aussi permis de documenter l'état de la ressource, de comprendre l'impact que la pêche et la qualité des habitats aquatiques peuvent avoir sur cette activité ainsi que de définir les moyens les plus appropriés pour contribuer à son rétablissement.

Depuis un an, le gouvernement du Québec a procédé à des coupes dans la science en réduisant notamment les budgets pour les biologistes qui suivent et gèrent les ressources aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Depuis septembre 2014, ceux-ci ne peuvent plus aller sur le terrain et poursuivre les études requises pour supporter le rétablissement de la perchaude. Ce sous-financement

du ministère responsable de la faune restreint fortement l'acquisition des connaissances scientifiques sur les ressources aquatiques.

Or, il est essentiel de continuer à documenter l'état de la perchaude afin de rétablir son abondance et les retombées socio-économiques actuellement réduites découlant de son exploitation.

Est-ce que le ministre délégué à l'Implantation de la stratégie maritime prévoit être cohérent avec les bases de sa Stratégie maritime et supporter au Conseil des ministres le financement adéquat des opérations du secteur ministériel Faune, considérant que la Stratégie maritime doit avoir pour effet d'assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de stimuler le développement économique de toutes les régions côtières, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine à Montréal?

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS